Date de l'autorisation : 28/04/2014

Cliquez sur un pictogramme pour aller directement à la rubrique le concernant.
Pour plus d'information sur les pictogrammes, consultez l'aide.

: Ce médicament fait l'objet d'une surveillance renforcée. Pour plus d'informations, cliquez ici

Indications thérapeutiques

Vous trouverez les indications thérapeutiques de ce médicament dans le paragraphe 4.1 du RCP ou dans le paragraphe 1 de la notice. Ces documents sont disponibles en cliquant ici

Groupe(s) générique(s)

Ce médicament n'appartient à aucun groupe générique

Composition en substances actives

- Poudre (Composition pour une dose délivrée)
  - > uméclidinium 55 microgrammes
    - sous forme de : bromure d'uméclidinium 65 microgrammes

Présentations

> plaquette(s) thermoformée(s) aluminium de 30 dose(s) avec 1 inhalateur(s)

Code CIP : 34009 300 046 4 7
Déclaration de commercialisation : 04/04/2016
Cette présentation est agréée aux collectivités

En pharmacie de ville : Prix hors honoraire de dispensation : 21,16 € Honoraire de dispensation : 1,02 € Prix honoraire compris : 22,18 €
Taux de remboursement : 65%

Service médical rendu (SMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis de SMR rendus par la commission de la transparence pour INCRUSE ELLIPTA 55 microgrammes, poudre pour inhalation en récipient unidose

Valeur du SMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
Important	Avis du 20/01/2016	Inscription (CT)	Le service médical rendu par INCRUSE 55 µg, poudre pour inhalation en récipient unidose, est important dans le « traitement bronchodilatateur continu pour soulager les symptômes de la broncho pneumopathie chronique obstructive (BPCO) » et aux posologies de l'AMM.

Amélioration du service médical rendu (ASMR)

Les libellés affichés ci-dessous ne sont que des résumés ou extraits issus des avis rendus par la Commission de la Transparence.
Seul l'avis complet de la Commission de la Transparence fait référence.
Cet avis est consultable à partir du lien "Avis du jj/mm/aaaa" ou encore sur demande auprès de la HAS (plus d'informations dans l'aide). Les avis et synthèses d'avis contiennent un paragraphe sur la place du médicament dans la stratégie thérapeutique.

Liste des avis d'ASMR rendus par la commission de la transparence pour INCRUSE ELLIPTA 55 microgrammes, poudre pour inhalation en récipient unidose

Valeur de l'ASMR	Avis	Motif de l'évaluation	Résumé de l'avis
V (Inexistant)	Avis du 20/01/2016	Inscription (CT)	INCRUSE 55 µg, poudre pour inhalation, n'apporte pas du service médical rendu (ASMR V) par rapport aux autres bronchodilatateurs anticholinergiques de longue durée d'action dans le traitement symptomatique continu de la BPCO.

Autres informations (cliquer pour afficher)

- Titulaire de l'autorisation : GLAXOSMITHKLINE(IRELAND) LIMITED
- Conditions de prescription et de délivrance :
    - liste I
- Statut de l'autorisation : Valide
- Type de procédure : Procédure centralisée
- Code CIS : 6 896 430 4